

Lettre adressée aux jeunes mineurs isolés



Affaire suivie par :
Bureau de l'Education
PK/CM
Tél. : 03.87.56.32.27 ou 32.31

Le Président du Conseil Départemental

à

Monsieur
Centre Départemental de l'Enfance
137 Route de Plappeville
57043 METZ Cedex 2

Metz, le

Monsieur,

Depuis le 2017 vous êtes accueilli au Centre Départemental de l'Enfance dans le cadre de la mise à l'abri, de l'évaluation et de l'orientation des Mineurs Non Accompagnés.

L'évaluation de votre situation doit permettre de s'assurer de votre minorité, ce qui n'est manifestement pas le cas pour vous. Vous ne relevez donc pas d'une admission au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Par conséquent, je vous informe de ma décision de mettre fin à votre accueil au Centre Départemental de l'Enfance à compter du 2017, pour les motifs suivants :

- Apparence et comportement non conformes à l'âge déclaré,
- Mode de vie autonome et indépendant,
- Incohérences du discours,
- Avis négatif du référent fraude documentaire de la Préfecture sur les documents.

Afin de bénéficier des aides adaptées à votre situation personnelle, vous trouverez ci-joint une fiche informative pour le public adulte : hébergement, soins, ...

En cas de désaccord de votre part, il vous est possible de vous adresser au Juge des Enfants du Tribunal de Grande Instance de METZ, situé 3 rue Haute Pierre B.P. 81022 57036 METZ, en application de l'Article 375-Alinéa 1 du Code Civil.

Par ailleurs, selon l'article L311-6 issu de l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 relative aux dispositions législatives du Code des Relations entre le Public et l'Administration, vous avez la possibilité de consulter votre dossier au service de l'Aide Sociale à l'Enfance 28-30 Avenue A. Malraux à METZ après avoir pris rendez-vous en téléphonant au 03 87 56 32 27 ou 32 31.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Aide Sociale à l'Enfance,

Ludovic MARECHAL

Et en complément de cette lettre, ils ont droit à la fiche informative ci-dessous :

FICHE INFORMATIVE POUR PUBLIC ADULTE

Où Dormir :

Numéro Gratuit : 115

Documents Administratifs et aide au retour :

Préfecture de la Moselle : 03.87.34.87.34

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration : 2 rue Lafayette à Metz : 03.87.66.64.98

Police Aux Frontières : 03.87.62.03.78

CASAM : 26 rue Haute Seille à Metz

Où se soigner :

Hôpital de Mercy (Zone A - Niveau 02)

03.87.55.77.67

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Où manger :

Fondation Abbé Pierre : 7 rue Clovis à Metz 03.87.15.75.81